

DÉLIBÉRATION N° 21/325

Séance du 30 novembre 2021

Approbation de l'avenant n°2 à la convention avec la société Pathéciné 32 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur le bâtiment de la Géode et autres biens annexes

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

Vu l'avenant n°2 ,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie réuni le 30 novembre 2021 approuve l'avenant n°2 à la convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine sur le bâtiment de la Géode et autres biens annexes, signée avec la société Pathéciné 32, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait à Paris,
Le 30 novembre 2021



Le président du conseil d'administration

Bruno Maquart